

1011726301

DATE DEPOT :	2010-12-31
NUMERO DE DEPOT :	117263
N° GESTION :	2009B03827
N° SIREN :	510316557
DENOMINATION :	ABEN
ADRESSE :	190 avenue De Clichy 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/09/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

09B 3627

GTC DE PARIS
I M R
31 DEC. 2010
N° Depôt 112763

ABEN
Société par actions simplifiées au capital de 20.000 euros
Siège social 190 AVENUE DE CLICHY-75017 PARIS
RCS PARIS B 510 316 557

PF 27/9/10 06

06 27/9/10

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil dix et le 27 Septembre, à quinze heures, les associés de la SAS ABEN se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par la présidence et remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les éventuels pouvoirs des associés représentés, qui a été émargée par tous les membres de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur MAMDOUH en qualité de Président de la société.

Étaient présents l'ensemble des associes représentant l'intégralité du capital social soit :

MONSIEUR MAMDOUH 20.000.....parts

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président permet de constater que 14 associé présent possèdent plus des trois quarts des parts formant le capital social.

En conséquence le Président déclare que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise pour modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le rapport de la présidence,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- les copies des lettres adressées aux associés.

le Président indique que le texte des résolutions ainsi que le rapport du Président ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée et en même temps que la convocation à la présente assemblée.

Il déclare en outre que ces documents ont été mis à la disposition des associés au siège social 15 jours avant la date de la présente assemblée afin que chacun puisse en prendre connaissance ou copie.

ORDRE DU JOUR

le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-DESIGNATION D UN DIRECTEUR GENERAL
2-Modification corrélative des statuts.
3-Pouvoir donnée à la Présidence pour les formalités

le Président donne lecture du rapport établi par la gérance. Puis le Président déclare alors la discussion ouverte.

Puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivants découlant de l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION
~~Modification de la date de clôture de l'exercice social~~

L'assemblée, connaissance prise du rapport établi par le Président décide de designer
Madame OUANOUGHI épouse MAMDOUH Farida
Ne le 06/03/1963 a Aubervilliers
De nationalité française
Demeurant 190 avenue de Clichy-75017 paris

En qualité de DIRECTEUR GENERAL avec les pouvoirs identiques conférés par les dispositions statutaire.
Madame MAMDOUH déclare accepter expressément les fonctions de co-présidente.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION
Modification corrélatives des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 15 des statuts :

Article 15 – ~~Président~~ DIRECTEUR GENERAL

~~La société peut être dirigée par un ou plusieurs Président dont les pouvoirs seront définis par l'assemblée générale ou les statuts~~ Mme OUMOUH épouse MALLOUH Fauida est nommée en qualité de Directeur General

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
Pouvoir donné à la gérance

L'assemblée confère tous pouvoirs au Président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et tous les associés présents.

La Présidente.

Les associés.

AM.

M. F.